

Communauté de Communes du Charolais

Compte rendu de séance du jeudi 13 octobre 2016

L'an deux mille seize, le treize octobre, à vingt heures, les membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Noël PALLOT, Président.

Présents : BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERTHIER Pierre, BICHET Jean-Yves, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESBROSSES Angela, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, FORGEAT Armand, GORDAT Gérard, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian, LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, MARECHAL Éric, METROP Sonia, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, SOUFFLOT Hervé, TERRIER Edith.

Excusés : BARBIER Roger, BERTHIER Françoise, BLANCHARD Jean-Charles donnant pouvoir à BAUJON Marie-Thérèse, BONNOT Christian donnant pouvoir à DUMOUX Philippe, DESCOURS Céline, LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert.

Monsieur Jean-Bernard DESCHAMPS est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 7 Septembre 2016

Le compte-rendu du 7 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

2. Décisions prises par le Président dans la cadre de ses délégations d'attributions

N°	Objets	Fournisseurs	Montant HT
2016-022	Mobilier de bureau pour la crèche et Riam de Charolles	Sté MANUTAN Collectivités NIORT (79)	1 172.49 €

3. Avenant au bail de location de la Maison de santé de Charolles : revalorisation du loyer

Monsieur Noël PALLOT, Président informe les membres présents que l'installation de la climatisation au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est en cours d'achèvement. Il rappelle que les médecins s'étaient engagés à rembourser le montant restant à charge à la Communauté de Communes. Pour cela, un avenant doit être conclu avec la SISA MSP de l'Arconce afin d'intégrer, au loyer de la MSP, les échéances de l'emprunt correspondant à l'installation de cet équipement. Cependant, suite à une rencontre avec les médecins, il est proposé de reporter cet ordre du jour à la prochaine séance de conseil.

En effet, suite aux modifications apportées dans les aides perçues par la SISA MSP de l'Arconce pour son fonctionnement (aides reçues de la CPAM et non plus de l'ARS), les membres de la SISA sollicitent la modification du calendrier d'appels de cotisations (calendrier qui reste à définir). Ce changement devant faire également l'objet d'un avenant, il est proposé de procéder à un seul avenant incluant ces différentes modifications à apporter au bail de location.

Cette proposition acceptée, cet ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

4. Convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Saint Vincent Bragny pour les activités du RAM

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de mise à disposition, à titre gratuit, par la commune de Saint Vincent Bragny, d'une salle communale et de matériels dédiés pour les activités du Relais Assistants Maternels (RAM) les mercredis matins.

5. Ouverture et Réorganisation des services « petite enfance »

Monsieur Jacky COMTE, vice-président, informe le conseil communautaire que le service multi accueil de Charolles ouvrira ses portes le jeudi 3 novembre 2016. De même, à compter de cette même date, l'amplitude horaire de la halte-

garderie de Palinges sera modifiée avec une ouverture supplémentaire le vendredi matin. A cet effet, diverses décisions doivent être prises.

Monsieur Jacky COMTE, vice-président, informe le conseil communautaire qu'une porte ouverte sera organisée au multi-accueil le mercredi 02 novembre de 13h30 à 16h.

Arrivée de Monsieur BRUN.

➤ **Suppression et création d'emplois**

En vue d'assurer un accueil et un encadrement des enfants répondant aux obligations règlementaires en la matière, l'équipe de ce nouveau service petite enfance (hors direction) devra être composée de :

- 1 éducatrice de jeunes enfants
- 1 auxiliaire de puériculture
- 2,6 équivalents temps plein d'assistant(e)s d'accueil

Une attention particulière a été portée aux demandes des agents en poste à temps non complet au sein des services petite enfance existants et désireux de voir leur temps de travail augmenter. Ainsi, certains des emplois seront pourvus en interne.

La direction du service multi-accueil de Charolles sera assurée par Madame Sandrine LARUE, éducatrice principale de jeunes enfants. Elle partagera son temps de travail entre la Halte-garderie de Palinges et le multi-accueil de Charolles, et sera déchargée de ses fonctions d'animatrice au sein du Relais Assistants Maternels (RAM) de Palinges. Pour la seconder et remplir les obligations de qualification, une éducatrice de jeunes enfants sera recrutée pour 20 heures par semaine. Cette éducatrice de jeunes enfants se verra compléter son temps de travail au sein du RAM à hauteur de 15 heures. Il est noté que Madame Martine SARRY assurera la partie administrative des deux RAM.

Un emploi au sein du multi-accueil de Charolles nécessite le diplôme d'auxiliaire de puéricultrice. Il sera pourvu en interne par un agent titulaire de ce diplôme, actuellement en poste à la micro-crèche de Saint Julien de Civry.

Les 2,6 ETP aux postes d'assistantes d'accueil petite enfance, nécessitant le diplôme CAP petite enfance ou équivalent, seront pourvus par de nouveaux agents.

A cet effet, Monsieur Noël PALLOT indique que plus de 80 candidatures sont parvenues à la CCC. Une vingtaine de candidatures ont été retenues et deux séances d'entretiens individuels ont été organisées en septembre. Les personnes retenues sont du secteur et majoritairement des jeunes qui se voient une opportunité de se fixer professionnellement dans la région.

Le changement d'affectation de l'agent actuellement en poste à la micro-crèche nécessite de repenser l'organisation du travail dans cette structure. De ce fait, les deux autres assistantes d'accueil petite enfance de la micro-crèche de Saint Julien de Civry verront leur temps de travail augmenter de 27 à 35 heures hebdomadaires. Une nouvelle assistante d'accueil petite enfance sera recrutée à raison de 11 heures hebdomadaires. Ce poste sera complété pour des heures au sein du service multi accueil de Charolles (17h).

Par ailleurs, l'ouverture de la halte-garderie de Palinges une demi-journée supplémentaire (le vendredi matin) nécessite la création d'un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 6 heures hebdomadaires. Ce poste sera couvert par un agent du service multi-accueil de Charolles.

Compte tenu de ces exposés, Monsieur le Président propose, à compter du 1^{er} novembre 2016 :

- La suppression des 3 emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires,
- La création d'emplois d'adjoint d'animation de 2ème classe relevant de la catégorie C :
 - 4 à temps complet
 - 2 à temps non complet à raison de 28 heures/35ème

- 1 à temps non complet à raison de 17 heures/35^{ème}

- La modification, en conséquence, du tableau des effectifs – services petite enfance incluant le RAM – comme suit :

Services Petite enfance	FILIERE MEDICO-SOCIAL		
	Educateur principal de jeunes enfants	B	1 à 35 heures /35 ^{ème}
	Educateur de jeunes enfants	B	1 à 35 heures /35 ^{ème}
	Auxiliaire de puéricultrice 1 ^{ère} classe	C	1 à 19.50 heures /35 ^{ème}
	FILIERE TECHNIQUE		
	Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	C	1 à 28 heures /35 ^{ème}
	FILIERE ANIMATION		
	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	C	1 à 31.50 heures /35 ^{ème}
	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	5 à 35 heures/35 ^{ème} 2 à 28 heures/35 ^{ème} 1 à 17 heures/35 ^{ème}

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, acceptent ces propositions.

➤ **Approbation du règlement intérieur du service multi-accueil de Charolles**

Le projet de règlement intérieur du service multi-accueil de Charolles, transmis avec les convocations, est approuvé à l'unanimité.

➤ **Approbation du règlement intérieur modifié de la halte-garderie de Palinges**

Suite à l'ouverture complémentaire de la halte-garderie de Palinges les vendredis matins, le règlement intérieur du service doit être modifié en conséquence à compter du 2 novembre 2016. La modification du règlement intérieur de la halte-garderie est approuvée à l'unanimité.

➤ **Convention de partenariat avec la ville de Charolles pour la fourniture des repas des enfants accueillis au service Multi-accueil de Charolles**

Dans le cadre du service multi-accueil de Charolles, des repas doivent être proposés aux enfants accueillis. Il est proposé de confier la préparation des repas au service municipal de restauration scolaire des écoles publiques primaires de Charolles. Ce service fonctionnera les lundis, mardis, jeudis et vendredis pendant les périodes scolaires. Le coût des repas est fixé à 3,90 € par enfant et pourra être révisable annuellement par délibération du conseil municipal de Charolles.

Cette proposition acceptée, Monsieur le Président est autorisé à signer une convention de partenariat avec la commune de Charolles.

Pour les repas des vacances et des mercredis, une négociation est en cours avec Sud Est Restauration, qui assure la restauration à la Petite Unité de Vie de St Bonnet de Joux.

Monsieur Pierre BERTHIER, maire de Charolles, précise que la révision du tarif se fera en fonction des coûts de production : matières premières, personnel de cantine, charges du bâtiment (électricité, chauffage, ...). Le prix de revient d'un repas est de 7,30 € actuellement. Le coût du personnel est important puisque 2 services sont organisés à la cantine. La refacturation pour la CCC a été ôtée de la partie personnel de service ce qui ramène le prix à 3,90 €.

➤ **Fixation des tarifs du service multi-accueil de Charolles**

A l'unanimité, il est décidé que la participation des familles sera calculée, selon un barème établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, en fonction des revenus des familles et du nombre d'enfants à charges.

La tarification est la même pour l'accueil régulier et l'accueil occasionnel.

➤ **Nom de la structure du service multi-accueil de Charolles**

Il est proposé que le service multi-accueil de Charolles soit dénommé : « les P'tits Téméraires ».

Cette proposition reçoit un avis favorable de l'ensemble des conseillers communautaires.

6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Exonération de certains locaux professionnels pour l'année 2017

Monsieur Jean PIRET, Vice-Président, expose que certains locaux à usage industriel ou commercial peuvent prétendre à l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dans la mesure où ils ont conclu un contrat de prestation avec une entreprise privée et qu'ils ne bénéficient donc pas du service de collecte des ordures ménagères. Dans ce cadre, une délibération doit être prise chaque année avant le 15 octobre.

A l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire décide d'exonérer de TEOM, pour l'année 2017, les locaux industriels et commerciaux suivants :

- TEOL - Champ du village - Charolles
- DUCHARNE - AGRIDIFFUSION - RN79 - Charolles
- CINEMA LE TIVOLI 9 Rue de Champagny – Charolles
- COMITE DES FETES CHAROLLES Route de Gévelard – Charolles
- ALDI 8 Ancienne avenue de la Gare – Charolles
- GEDIMAT CHARBONNIER Champ du Village – Charolles
- MILY JANE Avenue du 8 juin 1944 – Charolles
- SAS PIERRES ET CAILLOUX 14 et 16 rue Joanny Furtin – Charolles
- Ets PALLOT Frédéric - SCI LMP Taillis de l'Haye – Changy
- SARL GELIN Albert & Hervé 41 Rue Gambetta – Charolles
- SARL Garage Moulin & Fils 7 route de Lugny – Charolles

Il est précisé que des vérifications seront faites auprès des entreprises concernées.

7. Budget « déchets ménagers » : effacement de la dette d'un redevable

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'admission en non-valeur, du fait de créance éteinte par ordonnancement du tribunal d'instance de Macon, sur le budget « déchets ménagers », d'une redevance ordures ménagères d'un redevable de St Bonnet de Joux pour un montant total de 87.50 euros.

8. Emprunt de 430 000 €

Monsieur Jean PIRET, Vice-Président, rappelle qu'un emprunt de 430 000 € est prévu au budget de la collectivité, notamment pour couvrir le reste à charge du projet Hôtel d'entreprises. Compte tenu de l'avancée de ce projet, il convient de procéder à l'emprunt correspondant.

La commission des finances, lors de sa réunion du 6 octobre dernier, a procédé à l'analyse des propositions faites par les organismes prêteurs consultés (Caisse d'Epargne, Crédit Agricole et Caisse des Dépôts). Elle propose de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche Comté aux conditions suivantes :

- Prêt à taux fixe de 1,04%, avec remboursement annuel à l'échéance choisie sur 20 ans
- Echéance annuelle de 23 179,45 €
- Coût du crédit de 44 389 €.
- Frais de dossier : 430 € (0,10% du montant de l'emprunt).

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

9. Convention de partenariat avec des agriculteurs pour récupération des broyats déchets verts

Madame Annie PALLOT, Vice-Présidente, rappelle que le broyat des déchets verts provenant de la déchetterie de Charolles est récupéré par le GAEC BARGE. Cependant, compte tenu du volume de plus en plus important, ce dernier n'est plus en mesure de récupérer la totalité du broyat.

En conséquence, la Chambre d'Agriculture a pris contact avec des agriculteurs des communes voisines (Champlécy, Lugny-les-Charolles, ...). Plusieurs sont intéressés pour récupérer ce broyat, qui sera livré directement au sein de leur exploitation par l'entreprise assurant le broyage. Une convention de partenariat doit être conclue entre la Communauté de Communes du Charolais et les agriculteurs.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur le Président est autorisé à signer des conventions de partenariat avec les agriculteurs intéressés.

Monsieur Robert KLEINGAERTNER demande si les habitants peuvent venir récupérer des broyats à la déchetterie. Madame Annie PALLOT indique que si des particuliers sont intéressés, ils doivent se faire connaître auprès des gardiens de la déchetterie. Le broyat sollicité devra être récupéré obligatoirement le jour de la prestation car il ne peut pas être stocké. Elle précise qu'auparavant un tas était fait au sein de la déchetterie de Palinges, mais peu de particuliers venaient s'en procurer.

10. Entretien des PAV et de leurs abords

Madame Annie PALLOT, Vice-Présidente, expose qu'une disparité relative à l'entretien des colonnes de points d'apport volontaire (PAV) et de leurs abords existe sur l'ensemble du territoire. En effet, les pratiques sont différentes d'une commune à l'autre : dans la plupart des communes, le lavage des colonnes PAV et le taillage des haies les entourant sont assurés par les communes elles-mêmes ; dans d'autres, ces missions sont effectuées par des agents communautaires. Il convient donc d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble des 25 communes, sachant que cela représente 215 colonnes réparties sur 53 emplacements.

Cet entretien nécessite la mise en place d'une logistique importante et difficile à mettre en œuvre par les agents communautaires, puisqu'ils doivent apporter tout le matériel sur place sans aucun point d'eau à proximité des colonnes.

Monsieur Noël PALLOT, Président, précise que si ces entretiens sont assurés par la Communauté de Communes, il sera nécessaire de faire appel à un prestataire de service extérieur, dans la mesure où les agents communautaires ne disposent pas assez de temps ni le matériel nécessaire pour faire l'ensemble du territoire. Ces coûts supplémentaires devront être inscrits au budget et couverts par une nouvelle augmentation des redevances et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Plusieurs Maires prennent la parole pour préciser la pratique en vigueur dans leur commune.

Il en ressort que l'entretien courant des PAV et de leurs abords est réalisé par les personnels communaux dans une grande majorité des communes de la CC du Charolais, ce qui permet de maintenir ces lieux propres à longueur d'année et d'avoir ainsi une certaine réactivité et efficacité.

Suite aux échanges, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 39 pour et 5 contres, dit que l'entretien courant des colonnes PAV et leurs abords sera assuré par les communes, sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Charolais.

Les agents de la Communauté de Communes continueront à inspecter les emplacements régulièrement afin de s'assurer du respect des consignes de tri.

11. Présentation des orientations de l'aménagement du Pôle d'Activités du Charolais

Monsieur Gérard GORDAT, Vice-Président, rappelle qu'en février dernier, lors de sa visite, M. le Préfet de Saône-et-Loire a demandé que la Communauté de Communes du Charolais et la ville de Charolles conduisent une étude pour envisager l'aménagement des terrains situés à Molaise, au niveau de la sortie 12 de la RCEA.

Cette demande s'inscrit dans le cadre de la réalisation de l'aire de repos (prévue lors des travaux d'aménagement de la section Charolles / Paray-le-Monial), mais aussi de celle de l'extension du Parc des expositions de Charolles et des réflexions autour du positionnement de la Maison du Charolais et de l'implantation d'un hôtel sur le Pôle d'activités.

Monsieur Patrick BOUILLON, délégué à l'économie et chargé de ce dossier, diffuse et présente un power point retraçant les trois scénarios d'organisation de l'espace et leurs coûts prévisionnels.

Il expose que l'Atelier du Triangle, qui a mené l'étude, a formulé deux scénarios d'organisation de l'espace :

- Scénario 1 : réalisation d'une passerelle permettant de franchir les bretelles RCEA et relier l'aire de repos et la Maison du Charolais. Des traversées sont aussi prévues pour rejoindre l'autre côté de la RD17 (parc des expositions et chocolaterie Dufoux). L'avantage de ce scénario réside dans la passerelle, qui constitue un signal visible de loin depuis la RCEA, destiné à inciter les automobilistes à sortir et faire une pause sur le site. Elle facilite aussi les déplacements piétonniers en les sécurisant (pas de traversées de chaussées). Son inconvénient est un coût important, lié à la construction de la passerelle.
- Scénario 2 : réalisation d'une promenade plantée située le long de la RD17. Elle s'étend depuis le Pôle d'activité jusqu'à la Maison du Charolais. Les traversées de chaussées sont prévues côté sud du giratoire et sont donc moins directes vers la Maison du Charolais. La desserte des différents points d'animation de la zone est meilleure, mais la visibilité depuis la RCEA est moindre qu'avec la passerelle. Le coût de réalisation est aussi moins élevé.
- Dans les 2 scénarios, la capacité d'accueil de l'aire de repos est de 50 places VL et 10 places PL et bus – capacité validée par la DREAL.

Le comité de pilotage a proposé un troisième scénario qui mixe les deux scénarios imaginés. En effet, si le scénario 1 semble être le plus intéressant dans sa structuration, la réalisation de la passerelle n'est pas indispensable. Des solutions alternatives ont donc été imaginées pour traverser les voies sans trop de risque.

12. Approbation des Procès-Verbaux « Voirie » :

Monsieur Christian LAROCHE, Vice-Président, expose qu'afin de mettre à jour, d'ici au 31/12/2016, les actifs communautaires et communaux, suite à la fixation de l'intérêt communautaire de la voirie à hauteur de 75% de la surface des voies goudronnées hors place, le conseil communautaire doit approuver les procès-verbaux correspondants. Un tableau récapitulatif des données est remis sur table et présenté par Monsieur Frédéric BOUCHOT, DGS.

Si pour les communes des ex CC du canton de Charolles et du Val de Joux, les valeurs communautaires seront augmentées de la valeur des 15% transférés (intérêt communautaire à 60% dans ces 2 CC). Pour celles de l'ex CC du Nord Charolais, les valeurs seront diminuées de celles de 25% rétrocédés aux communes.

A l'unanimité des membres présents, les procès-verbaux sont approuvés. Il est à noter que chaque commune devra approuver son procès-verbal par délibération concordante d'ici au 31/12/2016.

Monsieur Christian LAROCHE fait un point sur les travaux de voirie :

- 191 bons de commande validés cette année. Tous les travaux sont pratiquement finis. Un questionnaire de satisfaction a été envoyé aux communes. Il en ressort que 5 sont peu ou pas satisfaites. Si des solutions

ont été trouvées pour 3 d'entre elles, sur les 2 autres ce sera plus compliqué puisqu'il s'agit d'un problème d'incompréhension au niveau des commandes initiales.

- Les enduits sont effectués par l'entreprise COLAS, en sous-traitance de l'entreprise DE GATA, titulaire du marché. L'entreprise DE GATA a pris du retard dans tous ses chantiers à cause des intempéries et à des problèmes d'organisation en interne. A ce jour, les travaux sont à moitié effectués (environ 12 communes), et il reste environ 7 jours de travail. Compte tenu des conditions climatiques, il semble difficile de programmer l'ensemble de ces enduits pour cette année. Dans ce cas, les travaux seront effectués en début d'année prochaine, avec report de l'enveloppe de 2017.
- Aucun accord n'ayant pu être trouvé avec l'entreprise DE GATA, il ne sera pas conclu de nouvel avenant au marché « voirie, travaux de chaussée » portant intégration des tarifs pour diverses prestations et fournitures d'éléments nécessaires à la bonne exécution des travaux commandés.
- La commission de voirie a émis un avis favorable à la demande de la ville de Charolles pour des travaux de réfection d'un mur de soutènement, rue de la Condemine, avec l'apport d'un fonds de concours de 45% du devis HT.
- Les travaux de fauchage ont été réalisés. Il est noté que les dates notées dans le marché n'ont pas toujours été respectées. Par ailleurs, pour 2017, la commission a demandé que les délais d'interventions entre les deux zones soient de 15 jours au maximum.
- Les marchés seront reconduits pour 2017, ainsi que la mise à disposition de Monsieur LARDET.
- Le conseil départemental a octroyé une subvention de 15 000 € pour les travaux de voirie 2016.

13. Information et questions diverses

✘ Charte de solidarité des aînés

Madame Josiane CORNELOUP, Vice-Présidente, présente deux nouvelles actions mises en place dans la cadre de la charte de solidarité des aînés :

- « Présence Verte » : médaillon connecté en lien permanent avec un central d'appel capable de délivrer des messages aux personnes âgées de plus de 65 ans. Cette action sera expérimentée en faveur de 15 personnes volontaires (5 sur chaque secteur).
- « Plis commentés » en partenariat avec les services de La Poste : le facteur se fera le relais des actions mises en place par la Communauté de Communes du Charolais avec des visites personnalisées

Il sera demandé prochainement aux mairies le listing des personnes de plus de 65 ans.

✘ Ligne Paray-Lyon

Monsieur Gérard GORDAT fait part de sa participation au « train des élus », organisé le jour même pour soutenir la ligne ferroviaire liant Paray le Monial à Lyon.

La voie ferrée Paray-le-Monial / Chauffailles sera rénovée courant 2017 par la Région Bourgogne/Franche-Comté. Pendant les travaux, estimés à 8 mois, la ligne sera fermée et les trajets seront assurés par des bus.

✘ Secrétariat de Mairie

Monsieur Gérard DUCHET informe que la commune de Beaubery recherche une secrétaire de Mairie. Il fait part des difficultés à trouver des secrétaires de mairies. Il demande la possibilité que du personnel administratif de la future Communauté de Communes assure des permanences de secrétariat de mairie en cas de besoin.

Monsieur Daniel BERAUD informe que, suite au départ à la retraite de sa secrétaire courant 2017, il est également à la recherche d'un(e) secrétaire.

Séance levée à 22h15